

Critères détaillés et lignes directrices de l'évaluation

I) Résultats antérieurs au regard du PEAM

Critères :

- Réalisation des projets d'exploration tels qu'ils le sont décrits dans la demande;
- Respect des budgets;
- Respects des obligations de dépenses aux TNO;
- Réalisation comme prévue des travaux mentionnés dans les demandes;
- Qualité des travaux et des rapports;
- Clarté, précision et ponctualité des rapports antérieurs;
- Qualité et quantité des données géologiques et des découvertes minérales.

Évaluation :

- 0-1) Le projet était considérablement inachevé, en deçà des budgets ou n'a pas du tout été réalisé.
- (2-4) Le projet n'a pas été terminé, ou était en deçà des budgets, ou encore la qualité des rapports était inadéquate (remis en retard, peu clairs ou incomplets; il manquait des renseignements, des données, des reçus ou des factures).
- (5-6) Le projet a été réalisé de façon satisfaisante et la qualité des rapports était satisfaisante.
- (7-8) Le projet a été réalisé de façon satisfaisante et la qualité des rapports et des travaux était excellente.
- (9-10) Le projet a donné des résultats qui ont amélioré directement la valeur de la propriété ou de la zone; les rapports, clairs et précis, ont été remis à temps.

Une fois les projets financés au titre du PEAM terminés, les bénéficiaires de fonds reçoivent une note de rendement qui sera ajoutée à l'évaluation des demandes ultérieures au titre du PEAM. Les entreprises qui présentent une demande au titre du PEAM pour la première fois recevront comme note la moyenne de toutes les notes de rendement des participants actuels. Les participants sur plusieurs années recevront une note moyenne basée sur leurs notes obtenues au cours des trois dernières années.

II) Méthode d'exploration proposée

Critères :

- Le plan d'exploration doit refléter une approche organisée et systématique pour limiter ou établir les cibles d'exploration à l'aide de méthodes techniquement viables.
- Le plan d'exploration vise à montrer que l'entreprise possède des connaissances en géologie et qu'elle a déjà pris part à des activités d'exploration dans la zone concernée (si ces données existent).

- Le plan d'exploration doit comporter des preuves qui attestent que la zone possède des ressources minérales (plans géologiques, coupes transversales, etc.).

Évaluation :

- (0-1) Le plan d'exploration est mal organisé et fait appel à des méthodes qui ne sont pas techniquement viables; il ne parvient pas à montrer que l'entreprise possède les connaissances nécessaires en géologie et qu'elle a déjà pris part à des activités d'exploration (si ces données existent); il s'appuie sur des preuves médiocres ou inexistantes.
- (2 à 4) Le plan d'exploration est mal organisé ou fait appel à des méthodes qui ne sont pas techniquement viables, ou il ne parvient pas à montrer que l'entreprise possède les connaissances nécessaires en géologie et qu'elle a déjà pris part à des activités d'exploration (si ces données existent), ou il s'appuie sur des preuves médiocres ou inexistantes.
- (5-6) Le plan d'exploration est suffisamment organisé et il fait appel à des méthodes techniquement viables; il parvient à montrer que l'entreprise possède les connaissances nécessaires en géologie et qu'elle a déjà pris part à des activités d'exploration (si ces données existent); il s'appuie sur de bonnes preuves.
- (7-8) Le plan d'exploration est bien organisé et fait appel à des méthodes techniquement viables; il parvient à montrer que l'entreprise possède les connaissances nécessaires en géologie et qu'elle a déjà pris part à des activités d'exploration (si ces données existent); il s'appuie sur de très bonnes preuves.
- (9-10) Le plan d'exploration est très bien organisé et fait appel à des méthodes techniquement viables; il parvient à montrer que l'entreprise possède les connaissances nécessaires en géologie et qu'elle a déjà pris part à des activités d'exploration (si ces données existent); il s'appuie sur d'excellentes preuves.

III) Utilisation des biens et des services ténois

Critère :

- Le projet utilise autant que possible des biens et des services ténois pour optimiser les retombées sur les entreprises et les résidents des TNO.

Évaluation :

- Le pourcentage des dépenses admissibles effectuées aux TNO (sauf les salaires et la préparation des rapports) sera calculé puis converti en une note sur dix (arrondie au nombre entier le plus proche).
- Un relevé des pièces justificatives pour les dépenses admissibles effectuées aux TNO doit être fourni par les entreprises retenues dans leur rapport final afin qu'on en estime les retombées économiques. Si un projet n'atteint pas les objectifs fixés pour les dépenses aux TNO, cela aura des répercussions sur la note attribuée au demandeur pour ses résultats antérieurs.

- L'origine de toutes les dépenses admissibles (aux TNO ou hors TNO), y compris celles effectuées par les sous-traitants, doit être clairement indiquée.
- Pour qu'une dépense soit prise en compte comme ayant été effectuée aux TNO, le fournisseur des biens ou services doit avoir une adresse permanente aux TNO (bureau, laboratoire, magasin, etc.)
- Les analyses spécifiques (nécessaires pour certains types d'exploration) qui ne peuvent pas être effectuées aux TNO ne seront pas décomptées des dépenses effectuées aux TNO (p. ex. des analyses de fusion caustique pour l'exploration de diamant).

IV) Innovation

Critères :

- Modélisation innovante et rigoureuse du gisement minier.
- Méthode d'exploration innovante et rigoureuse.
- Renseignements géoscientifiques de base (détermination de l'âge, des relations stratigraphiques, du cadre structural, des anomalies géochimiques ou géophysiques non testées, ou de la présence d'un nouveau minerai dans la zone concernée, etc.).
- Bonne vérification des zones peu explorées

Évaluation :

- (0-1) Le projet n'est pas innovant ou l'est modérément ou les méthodes d'exploration ont une faible chance de réussite.
- (2) Le projet est innovant ou les méthodes d'exploration ont une chance modérée de réussite.
- (3) Le projet est très innovant et les méthodes d'exploration ont une grande chance de réussite.

V) Retombées économiques potentielles

Critères liés aux travaux du projet :

- Les travaux du projet proposés pourraient faire progresser de manière importante la phase d'exploration du projet.
- Les travaux ayant une plus grande probabilité de faire progresser le projet se verront accorder un pointage plus élevé.

Critères liés aux retombées économiques :

- Le projet a le potentiel d'avoir des retombées économiques positives.
- Les projets ayant le potentiel d'avoir les plus grandes retombées économiques et de voir ces retombées se concrétiser le plus tôt se verront accorder un pointage plus élevé.

Évaluation

- (0-1) Les renseignements fournis sont insuffisants pour l'évaluation, ou il est peu probable qu'il en résulte une progression du projet ou des retombées

économiques.

- (2) Les travaux proposés, s'ils sont réalisés, feront légèrement progresser le projet, ou le projet entièrement réalisé aurait vraisemblablement peu de retombées économiques.
- (3) Les travaux proposés, s'ils sont réalisés, feront manifestement progresser le projet. Le projet entièrement réalisé a de fortes chances d'entraîner des retombées économiques modérées.
- (4) Les travaux proposés, s'ils sont réalisés, feront manifestement progresser le projet. Le projet entièrement réalisé a de fortes chances d'entraîner de grandes retombées économiques.
- (5) Les travaux proposés, s'ils sont réalisés, feront manifestement progresser le projet. Le projet entièrement réalisé a de fortes chances d'entraîner de très grandes retombées économiques.

Tableau récapitulatif des notes du PEAM

CATÉGORIE	Critères	Pointage
RÉSULTATS ANTÉRIEURS	Le projet était considérablement inachevé, en deçà des budgets ou n'a pas du tout été réalisé.	0-1
	Le projet n'a pas été terminé, ou était en deçà des budgets, ou encore la qualité des rapports était inadéquate (remis en retard, peu clairs ou incomplets; manquait des renseignements, des données, des reçus ou des factures).	2 à 4
	Le projet a été réalisé de façon satisfaisante et la qualité des rapports était satisfaisante.	5-6
	Le projet a été réalisé de façon satisfaisante et la qualité des rapports et des travaux était excellente.	7-8
	Le projet a eu des retombées qui ont amélioré la valeur de la propriété ou de la zone et la qualité des rapports était excellente (clairs, précis et dans les délais prévus).	9-10
Total pour les résultats antérieurs		/10
Méthode d'exploration proposée	Le plan d'exploration est mal organisé et fait appel à des méthodes qui ne sont pas techniquement viables; il ne parvient pas à montrer que l'entreprise possède les connaissances nécessaires en géologie et qu'elle a déjà pris part à des activités d'exploration (si ces données existent); il s'appuie sur des preuves médiocres ou inexistantes.	0-1
	Le plan d'exploration est mal organisé ou fait appel à des méthodes qui ne sont pas techniquement viables, ou il ne parvient pas à montrer que l'entreprise possède les connaissances nécessaires en géologie et qu'elle a déjà pris part à des activités d'exploration (si ces données existent), ou il s'appuie sur des preuves médiocres ou inexistantes.	2 à 4
	Le plan d'exploration est suffisamment organisé et il fait appel à des méthodes techniquement viables; il parvient à montrer que l'entreprise possède les connaissances nécessaires en géologie et qu'elle a déjà pris part à des activités d'exploration (si ces données existent); il s'appuie sur de bonnes preuves.	5-6
	Le plan d'exploration est bien organisé et fait appel à des méthodes techniquement viables; il parvient à montrer que l'entreprise possède les connaissances nécessaires en géologie et qu'elle a déjà pris part à des activités d'exploration (si ces données existent); il s'appuie sur de très bonnes preuves.	7-8
	Le plan d'exploration est très bien organisé et fait appel à des méthodes techniquement viables; il parvient à montrer que l'entreprise possède les connaissances nécessaires en géologie et qu'elle a déjà pris part à des activités d'exploration (si ces données existent); il s'appuie sur d'excellentes preuves.	9-10
Total pour la méthode d'exploration proposée		/10
Utilisation des biens et des services ténois	Le pourcentage des dépenses admissibles effectuées aux TNO (sauf les salaires et la préparation des rapports) sera calculé, puis converti en une note sur dix (arrondie au nombre entier le plus proche).	
Total pour les biens et services ténois utilisés		/10

Innovation	Le projet n'est pas innovant ou l'est modérément, ou les méthodes d'exploration ont une faible chance de réussite.	0-1
	Le projet est innovant, ou les méthodes d'exploration ont une chance modérée de réussite.	2
	Le projet est très innovant, et les méthodes d'exploration ont une grande chance de réussite.	3
Total pour l'innovation		/3
Retombées économiques potentielles	Les renseignements fournis sont insuffisants pour l'évaluation, ou il est peu probable qu'il en résulte des retombées économiques à moyen et à long terme.	0-1
	Les travaux proposés, s'ils sont réalisés, feront légèrement progresser le projet, ou le projet aurait vraisemblablement peu de retombées économiques à moyen et à long terme.	2
	Les travaux proposés, s'ils sont réalisés, feront manifestement progresser le projet, ou le projet aurait vraisemblablement des retombées économiques modérées à moyen et à long terme.	3
	Les travaux proposés, s'ils sont réalisés, feront manifestement progresser le projet. Le projet aurait vraisemblablement de grandes retombées économiques à moyen et à long terme.	4
	Les travaux proposés, s'ils sont réalisés, feront manifestement progresser le projet. Le projet aurait vraisemblablement de très grandes retombées économiques à moyen et à long terme.	5
Total pour les retombées économiques potentielles		/5
Total pour le projet		/38

Lignes directrices pour les rapports

Pour obtenir le dernier versement, les candidats retenus doivent soumettre un rapport final et une déclaration des dépenses admissibles au PEAM (formulaires A et B sur les dépenses) avec en pièces jointes les reçus, les factures et les feuilles de temps.

Le rapport final devra correspondre au format et aux exigences requis pour un rapport d'évaluation, en vertu du Règlement sur l'exploitation minière des TNO. Toutefois, les demandeurs devront indiquer dans le rapport final toutes les activités, les données et les dépenses associées au projet financé par le PEAM.

Toutes les cartes figurant dans le rapport final doivent clairement indiquer les zones où se produit l'ensemble des activités du projet en plus d'être à une échelle appropriée et d'utiliser des coordonnées NAD 83, selon la projection UTM. Les cartes doivent comporter les grilles d'échantillonnage, les lieux de prélèvement des échantillons, les emplacements des trous de forage, les emplacements sur les grilles géophysiques, etc.

Après avoir reçu leur financement, les demandeurs doivent rendre compte de leurs dépenses annuelles totales tous les 1^{er} avril jusqu'à la réalisation complète du projet, peu importe que le projet ait reçu ou non du financement tous les ans. Les comptes rendus des dépenses annuelles totales peuvent être envoyés par courriel ou par la poste à la Commission géologique des TNO. Ils seront utilisés pour évaluer l'efficacité du PEAM.

Ces renseignements ne seront pas divulgués.

Dépenses admissibles au titre du PEAM

Les entreprises financées en vertu du PEAM peuvent demander une indemnisation des dépenses pour la nourriture et les produits de consommation, le matériel de terrain, les salaires, le carburant, les déplacements, les analyses, la location de matériel, les sous-traitants, l'exploration et la préparation de rapports.

- Toutes les dépenses (y compris celles liées aux sous-traitants) doivent être justifiées par un reçu ou une facture. Les demandes d'indemnisation concernant les salaires, la nourriture et les produits de consommation doivent comprendre des tableaux dans lesquels seront détaillées les dépenses.
- Si une dépense admissible doit être engagée aux TNO, elle doit clairement apparaître dans les comptes avec le nom du fournisseur.
- Les dépenses admissibles engagées à l'extérieur des TNO doivent également être clairement exposées.
- Les analyses spécifiques (nécessaires pour certains types d'exploration) qui ne peuvent pas être effectuées aux TNO ne seront pas décomptées des dépenses effectuées aux TNO (p. ex. des analyses de fusion caustique pour l'exploration de diamant). Si votre projet comprend

de telles analyses, veuillez l'indiquer dans votre proposition et dans le formulaire de demande.

- Le personnel affecté au PEAM se réserve le droit de refuser des dépenses qu'il considérera comme superflues ou non admissibles.
- Les demandeurs n'utilisant pas efficacement le financement reçu au titre du PEAM ne seront pas approuvés ou seront inadmissibles pour une demande de financement ultérieure.
- Les dépenses admissibles doivent être effectuées entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023.

Nourriture et produits de consommation

L'allocation maximale par personne et par jour de travail sur le terrain est de 70 \$. Elle peut servir à prendre en charge les dépenses en nourriture et en produits de consommation (insecticide, peinture en aérosol, papier hygiénique, etc.). Ces frais ne rentrent pas dans la catégorie du matériel de terrain. Les dépenses en nourriture et en produits de consommation doivent être détaillées dans des tableaux.

Matériel de terrain

Le matériel de terrain sera remboursé sur présentation de reçus.

Salaires

Les salaires ne doivent pas dépasser 40 % des dépenses visées.

Carburant

Le matériel de terrain sera remboursé sur présentation de factures. Les dépenses en carburant peuvent représenter jusqu'à 35 % des dépenses visées.

Déplacements

Les déplacements en avion aux TNO admissibles à remboursement comprennent les trajets pour se rendre sur le terrain et en revenir.

Analyses

Les dépenses en analyses seront remboursées sur présentation de factures. Les analyses d'échantillon et les frais d'expédition peuvent faire partie de ces dépenses.

Location de matériel

La location de matériel sera remboursée sur présentation de factures. Le matériel vous appartenant déjà peut être facturé à 75 % du tarif commercial en vigueur.

Auto-isolement

Les dépenses engagées aux TNO pour se conformer aux périodes d'auto-isolement obligatoire seront considérées comme des dépenses admissibles au titre du PEAM.

Logistique et expédition

Les dépenses liées à l'expédition et à la logistique aux TNO seront considérées comme des dépenses admissibles au titre du PEAM.

Préparation de rapports

Les frais de préparation de rapports peuvent représenter jusqu'à 10 % des dépenses visées.

Dépenses non admissibles

- Dépenses en immobilisations;
- Frais de jalonnement;
- Enregistrement, renouvellement, regroupement, transfert, acquisition de biens miniers, ou maintien de l'intérêt à cet égard;
- Frais de gestion, juridiques ou comptables;
- Déplacements depuis l'extérieur des TNO;
- Activités de production minière générant directement un revenu net;
- Dépenses de réhabilitation d'un terrain;
- Dépenses de consultation avec les collectivités locales;
- Dépenses personnelles.

Confidentialité

Les demandes et les propositions sont toujours confidentielles et peuvent être retournées sur demande. Les rapports finaux seront publiés par la CGTNO. Les rapports finaux peuvent demeurer confidentiels sur demande pendant deux ans maximum.

Le nom du demandeur, le nom et l'emplacement du projet (feuille de carte du SNRC au 1 sur 50 000 s'il s'agit d'un claim, au 1 sur 250 000 sinon), et le montant du financement octroyé au titre du PEAM seront divulgués.

Les renseignements fournis dans les actualisations annuelles des dépenses seront utilisés pour évaluer l'efficacité du PEAM et ne seront donc pas divulgués.

Dates limites

Pour présenter une demande :	29 avril 2022
Pour remettre le rapport intermédiaire :	31 août 2022
Pour réaliser le projet :	31 mars 2023
Pour remettre le rapport final (travaux d'été) :	30 novembre 2022
Pour remettre le rapport final (travaux d'hiver) :	1^{er} avril 2023
Pour rembourser l'argent du PEAM non dépensé :	1^{er} avril 2023
Pour l'actualisation annuelle des dépenses :	1^{er} avril de chaque exercice jusqu'à la fin du projet

- Les demandes reçues après la date limite ne seront pas prises en compte.
- Tous les demandeurs ayant reçu du financement doivent remettre un rapport intermédiaire avant le 31 août.
- Les projets doivent être terminés au plus tard le 31 mars.
- Les rapports finaux des projets printaniers et estivaux doivent être remis au plus tard le 30 novembre, tandis que les rapports de projets hivernaux doivent être remis au plus tard le 1^{er} avril. Cette date limite nous sert à noter les résultats antérieurs d'un demandeur avant de prendre en considération une nouvelle demande qu'il déposerait au titre du PEAM. En outre, cela pourrait vous permettre de recevoir le versement final plus rapidement.
- L'actualisation annuelle des dépenses doit être remise au plus tard le 1^{er} avril de chaque exercice jusqu'à la fin du projet.
- Des retards dans la remise des rapports pourraient entraîner l'annulation de la subvention et avoir une incidence sur votre future admissibilité au financement au titre du PEAM.
- Les dépenses admissibles doivent être effectuées entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023.

Ressources en ligne des TNO sur la COVID-19

Veillez consulter les ressources en ligne suivantes lorsque vous planifiez votre projet :

- [La réponse du GTNO à la COVID-19](#)
- [Renseignements du GTNO pour les travailleurs essentiels entrant au TNO](#) (page Web particulièrement utile pour les personnes de l'extérieur des TNO qui souhaitent faire une demande en vertu du PEAM)
- [Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs](#)

Veillez noter que ces sites Web sont régulièrement mis à jour et qu'ils contiennent les coordonnées des autorités sanitaires et de la CSTIT. L'administrateur du PEAM ne peut pas donner de conseils sur la planification des projets liée à la COVID-19.